



Société en participation et micro-entreprises

Par **FrancoisFF**, le **16/06/2016** à **14:27**

Bonjour à tous,

Et merci d'avance pour vos réponses.

Ma situation: je souhaite créer une société avec un associé pour proposer des services d'édition logiciel / sites web (1 programmeur + 1 designer). Nous aimerions minimiser les frais de création et de 1ère année afin d'avoir le temps de trouver suffisamment de contrats pour être rentables.

Nous avons donc pensé à opter, plutôt que pour une SARL classique (frais de création importants + avances au RSI en tant que cogérants non-salariés), à:
une double micro-entreprise (faible coût de création, pas de charges sans chiffre d'affaire) associées via une Société En Participation (SEP).

Ma question: une micro-entreprise associée dans une SEP conserve telle sa fiscalité propre (et avantageuse) ou bascule telle dans un régime classique (type EIRL ou SARL) ?

Question bonus: Dans le cas d'une création commune entre les 2 micro-entreprises (au sein de la SEP), est-il possible d'être co-proprétaires des œuvres (logiciel, sites web, ...) ?

Encore merci

François